

Deuxième séance, mercredi 10 octobre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Motion d'ordre Christa Mutter/Benoît Rey (demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat «restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées»); prise en considération. – Postulat N° 2001.07 Ueli Johner-Etter/Michel Zadory (dans quelle mesure les reproches du «Beobachter» à l'adresse de l'Hôpital cantonal sont-ils justifiés?); prise en considération. – Postulat N° 2009.07 Markus Bapst/Emanuel Waeber (situation à l'Hôpital cantonal de Fribourg); prise en considération. – Motion N° 1005.07 Michel Buchmann/Christiane Feldmann (implication plus forte du Grand Conseil dans la Commission de la planification sanitaire cantonale); prise en considération. – Projet de loi N° 28 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 40.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justification: MM. Elian Collaud, René Fürst, Jean-Denis Geinoz, Nicolas Lauper et Carl-Alex Ridoré; sans justification: André Schoenenweid.

M^{me} et MM. Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Depuis le début de l'année nous bénéficions d'une traduction simultanée. Je vous demande de bien vouloir, dans la mesure du possible, faciliter le travail des interprètes en leur remettant vos interventions écrites – pour celles et ceux qui en ont, bien sûr – et ceci par le biais des huissiers. Je vous rappelle que vous disposez d'un casier vers le bureau des huissiers, dans lequel vous pouvez également déposer vos interventions.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} Wanda Suter, Claudine Lerf-Vonlanthen et Violaine Monnerat, élues par le Grand Conseil lors de sa session du mois de septembre 2007 en qualité de juges de paix respectivement des districts de la Sarine (2 postes à 50%) et du Lac (poste à 100%), suite à la restructuration des justices de paix. Il est procédé à l'assermentation selon la formule habituelle.

Motion d'ordre Christa Mutter/Benoît Rey (demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat «restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées»)¹

Dépôt

Nous demandons de traiter ce mandat selon la procédure accélérée prévue aux art. 67 et 174 LGC:

- développement et transmission au cours de la session actuelle;
- détermination / réponse du Conseil d'Etat et prise en considération à la session de novembre.

Développement

Ce mandat est déposé suite à l'annonce d'un dépassement du crédit de construction pour la H189 de 44,3 millions de francs. Selon le communiqué du Conseil d'Etat du 26 septembre, un crédit additionnel ne sera demandé qu'après la détermination de l'Office fédéral des routes sur les possibilités d'une participation financière fédérale. Le message du Conseil d'Etat n'arrivera donc qu'en 2008.

D'autre part, le Grand Conseil est l'instance cantonale qui est responsable des décisions budgétaires et du contrôle du budget. Au moment où un problème avec une importante et immédiate incidence financière surgit, le Grand Conseil doit être informé sans tarder au moins sur les éléments du dossier qui sont connus. Nous demandons dès lors que le mandat concernant cette problématique soit traité selon la procédure accélérée pour disposer de ces informations dans la mesure du possible lors du processus budgétaire pour l'année 2008.

Prise en considération

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Nous sommes ici en face d'un problème qui a surgi publiquement ces

¹ Texte du mandat p. 1541.